

Mille lieux

Bulletin du réseau Natura 2000 en Rhône-Alpes
Numero 2. Avril 1999

Mille lieux *Dossier* aquatiques



**Natura 2000
et les oiseaux**

Dans chaque numéro de Mille Lieux, la Direction régionale de l'environnement fait le point sur l'avancement du réseau Natura 2000 en Rhône-Alpes, et sur divers aspects de l'application des directives européennes «Habitats» et «Oiseaux».

Directive Habitats

30 sites de Rhône-Alpes passent à la 2^{ème} étape.



Sans attendre la validation de la liste des sites d'importance communautaire par l'Europe, la France démarre dès à présent la deuxième étape du processus Natura 2000, qui consiste en la réalisation des «documents d'objectifs» site par site. Ainsi une trentaine de sites en Rhône-Alpes se sont déjà engagés, ou vont s'engager, dans une démarche locale concertée où les acteurs locaux, réunis en comité de suivi, élaboreront ensemble les orientations et les actions à mener en vue de préserver les habitats naturels communautaires recensés.

La première étape du processus Natura 2000 est en cours d'achèvement : la liste nationale des sites d'importance communautaire a été transmise à la Commission européenne par la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Cette liste comprend pour l'ensemble de la France un peu plus de 1000 sites, couvrant environ 2,7 millions d'hectares (5% du territoire). Ces propositions de la France feront l'objet d'une mise en cohérence communautaire dans le cadre des séminaires biogéographiques : en juin et juillet pour les régions méditerranéenne et alpine, et en fin d'année pour les régions atlantique et continentale.



Baromètre Natura 2000 en Rhône-Alpes

Directive habitats et oiseaux

113 sites → Environ 292 500 ha

dont documents d'objectifs établis

11 sites → 95 700 ha

Natura 2000 et les oiseaux.

Le n° 1 de Mille Lieux vous a présenté la directive "habitats". Mais Natura 2000 ce sont aussi les sites importants pour la conservation des oiseaux, désignés au titre de la directive oiseaux. Ainsi, l'ensemble du patrimoine naturel remarquable de l'union européenne est concerné par ces deux directives.



Océa

L'aigle de Bonelli.
(1 couple en Rhône-Alpes, 26 à 28 en France).

Deux directives complémentaires

La directive oiseaux est plus ancienne que la directive habitat, 1979 au lieu de 1992. Leur contenu est similaire, au-delà des espèces visées, et conduit à une préservation des espèces et des milieux naturels selon des démarches communes.

Depuis 1992, un inventaire des Zones importantes pour la Conservation des Oiseaux, coordonné à l'échelle européenne, recense les territoires français qui accueillent en nidification ou en migration les populations d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Les applications en Rhône-Alpes

7 Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive oiseaux ont été désignées en Rhône-Alpes sur la base de cet inventaire, entre 1988 et 1991. En 1998, deux nouvelles ZPS ont été créées : dans le massif du Bargy (autour de la première aire de nidification du gypaète barbu dans les Alpes depuis 100 ans), et dans les gorges de l'Ardèche (autour des dernières aires régionales d'aigles de Bonelli et de vautour percnoptère).

On recense donc actuellement en Rhône-Alpes 9 ZPS sur environ 105 000 ha, pour la quasi totalité dans des terri-

toires déjà protégés par la législation française (parc national, réserve naturelle et arrêté préfectoral de protection de biotope).

Cet effort français de désignation de ZPS apparaît néanmoins insuffisant en regard des intérêts inventoriés, et l'Europe a demandé à la France de proposer des sites supplémentaires.

L'occasion d'aller plus loin

Des périmètres importants actuellement proposés au titre de la directive Habitats recèlent aussi un intérêt ornithologique fort. Par ailleurs, dans certains cas la protection des oiseaux pose des problèmes particuliers vis à vis des habitats : ainsi le Grand Cormoran a si bien profité de sa protection à l'échelle européenne que ses populations posent maintenant des problèmes aux piscicultures extensives.

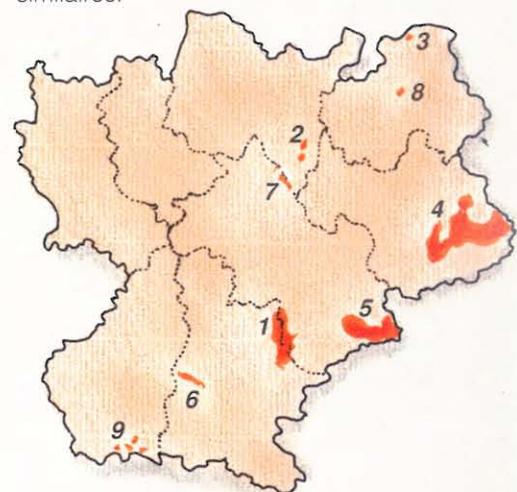
La réalisation des «documents d'objectifs Natura 2000» devrait être l'occasion d'aborder l'ensemble des questions, habitats et oiseaux.

La gestion durable des milieux étant de loin le meilleur moyen de préserver les espèces, on peut déjà pronostiquer que les mesures à mettre en œuvre sur ces sites au titre des deux directives seront dans bien des cas similaires.

ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS) en Rhône-Alpes

N°	Nom de la réserve	superficie (ha)
1	Hauts Plateaux du Vercors	16 661
2	Marais de Lavours	473
3	Delta de la Dranse	45
4	Vanoise	52 800
5	Ecrins	33 946
6	Les Ramières du Val de Drôme	346
7	Iles du Haut-Rhône	273
8	Massif du Bargy	125
9	Basse Ardèche	207

total : 104 876



Les milieux naturels aquatiques constituent une richesse et un enjeu patrimonial considérables, du fait de la diversité d'habitats qu'ils représentent, en particulier dans la région Rhône-Alpes : milieux fluviaux, tourbières, prairies humides, etc. Ils ont donc vocation à constituer une partie très significative des sites du réseau Natura 2000. Au-delà de leur intérêt pour la biodiversité, ces milieux jouent également un rôle essentiel dans la préservation de la ressource en eau et de ses usages.

Au travers de ses interventions, par les aides qu'elle attribue et les redevances qu'elle perçoit, l'Agence de l'Eau agit pour favoriser une gestion équilibrée et durable de ces milieux, dans le respect des orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. A ce titre, dans le prolongement des actions conduites dans les domaines de la lutte contre la pollution et de l'amélioration de la gestion de la ressource en eau, elle finance des opérations de préservation ou de restauration des

milieux aquatiques naturels, sur la base d'objectifs définis en concertation entre l'ensemble des acteurs locaux, sur un principe proche de celui préconisé pour la démarche d'établissement des documents d'objectifs Natura 2000. Cette similitude d'approche conduit donc l'Agence à être un partenaire naturel des acteurs impliqués dans la gestion des milieux aquatiques de ces sites d'intérêt européen.

*Jean-Paul Chirouze
Directeur de l'Agence de l'Eau
Rhône-Méditerranée-Corse*

Mille lieux **Dossier** aquatiques.



Jean-François Perrin

Encore des Aprons ?

L'Apron est un poisson rare, présent uniquement dans le bassin du Rhône, qui vit dans les eaux claires et oxygénées à fond de graviers.

En 1998, un programme de protection de l'espèce, initié par Réserves Naturelles de France, a bénéficié de fonds européens LIFE. D'un montant de 3 284 000 F sur 4 ans, ce programme a aussi reçu le soutien financier du ministère de l'environnement, de l'agence de l'eau, des conseils régionaux de Rhône-Alpes et PACA, du muséum national d'histoire naturelle et de la compagnie nationale du Rhône. Les objectifs du programme sont les suivants:

Connaître

Un travail d'étude de la dynamique des populations et un bilan des ressources génétiques des différents noyaux de population d'Apron dans son aire de répartition est indispensable avant d'entreprendre des opérations visant à permettre l'expansion de l'espèce ou sa réintroduction.

Parallèlement, la reproduction en captivité aura lieu à la Maison de la Réserve naturelle des Ramières du Val de Drôme. Un travail de description des conditions de vie d'un grand nombre de poissons permettra de déterminer les sites et les conditions favorables pour l'espèce.

Gérer

Des travaux pilotes pour traiter les modifications (obstacles, régimes de l'eau, ...) ayant altéré les habitats de l'espèce pourront alors être initiés avec les moyens alloués par le programme Life.

Pour les autres points noirs identifiés, un guide de gestion technique sera réalisé. Il rassemblera l'ensemble des travaux scientifiques et des expérimentations techniques testées au cours du programme Life Apron.

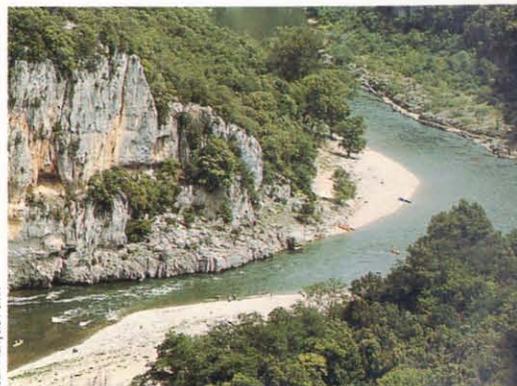
La réalisation de ce programme va permettre de prévoir des plans d'interventions d'urgence pour que les populations d'Apron ne soient plus menacées dans la mesure du possible lors d'incidents exceptionnels (sécheresse, pollution, ...).

Une évaluation de la nécessité et de la faisabilité de la réintroduction de l'Apron sera conduite.

Protéger

Il s'agit de faire prendre en compte la protection de l'Apron et de ses habitats en France, par les responsables politiques, en mettant en place des outils réglementaires ou contractuels efficaces ainsi qu'un réseau de surveillance.

Pour en savoir plus, un site internet vous accueillera à l'adresse suivante :
<http://members.aol.com/Apronfr/life.htm>



Jean-François Perrin

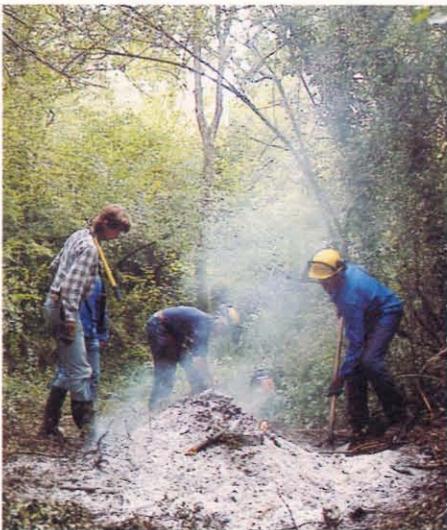
Rivière à Apron : la Beaume (Ardèche)

Miribel-Jonage

Des milieux humides à recréer.

Un site exceptionnel aux portes de Lyon

Après du grand public, le Parc-nature des îles de Miribel-Jonage n'a pas la réputation de receler des milieux naturels. Il est connu comme une vaste base de loisirs, permettant la planche à voile, la promenade ou le VTT ; cette réputation n'est pas usurpée puisqu'avec plus de trois millions de visiteurs par an, ce parc constitue le 14ème pôle touristique français (plus visité que le Mont Saint Michel !). Pourtant ce site, étendu sur 2200 hectares, a été sélectionné au titre de Natura 2000, avec l'accord du SYMALIM, syndicat mixte propriétaire du parc. Il abrite en effet un patrimoine naturel remarquable : forêts alluviales, anciens bras du Rhône, prairies sèches ; on citera également le castor, plus de 20 espèces de plantes protégées, 45 espèces de libellules...



Entretien des "lônes"

Un aménagement équilibré

Le Parc fait aujourd'hui l'objet d'un aménagement concerté, fondé sur les quatre vocations de l'espace, loisirs, nature, alimentation en eau potable et expansion des crues. Il s'agit d'inventer un "parc naturel périurbain", où les activités humaines ne s'exprimeraient pas au détriment du patrimoine naturel. Le site fait d'ores-et-déjà l'objet d'un plan de gestion des milieux naturels, qui servira de base au document d'objectifs Natura 2000, lancé en 1999.



F. Guy

En matière de nature, le SYMALIM, avec l'aide de la SEGAPAL, société d'économie mixte chargée de la mise en oeuvre du projet, fait preuve d'une réelle ambition, concrétisée par la mise en place d'un programme européen LIFE environnement. Ce projet de 12 millions de francs est financé par l'Europe (50%), la région Rhône-Alpes, l'Agence de l'eau et les membres du SYMALIM (Communauté Urbaine de Lyon, Conseils Généraux du Rhône et de l'Ain) ; il vise à une réhabilitation complète des milieux naturels : gestion pastorale des prairies, contrôle et information du public, entretien des anciens bras du Rhône...

Un comité consultatif de l'environnement, regroupant des personnalités reconnues, assure une validation scientifique des projets.

Quand l'extraction des graviers rime avec création de milieux humides

Un volet important du programme LIFE vise à la réhabilitation d'environ 150 hectares d'anciennes extractions de granulats. Ces zones quelque peu lunaires (dépôts de remblais, chantiers) sont réaménagées avec les extracteurs de façon à recréer des hauts-fonds, vasières, mares, îles.... Les berges sont végétalisées par bouturage ou semis d'essences indigènes.

Après les travaux, la nature reprend rapidement ses droits. Depuis 1996, trois nouvelles espèces d'oiseaux d'eau ont colonisé le site en période de reproduc-

tion (nette rousse, canard chipeau et cygne tuberculé) ; le stationnement hivernal des oiseaux d'eau a nettement augmenté pour dépasser 10 000 individus ; enfin, les berges marécageuses des plans d'eau abritent pas moins de sept espèces de plantes protégées. Ces zones humides assurent en outre, une épuration naturelle des eaux à l'amont des plans d'eau utilisés pour les loisirs ou l'eau potable.

Un potentiel de valorisation pour le public

Depuis quelques années, l'éducation à l'environnement a pris une véritable place au sein des activités du parc à destination du public (visites guidées, signalétique...). Le site dispose d'un potentiel très important dans ce domaine, et les anciennes gravières réhabilitées pourraient à moyen terme devenir le coeur du "pôle nature" du parc. Il s'agirait d'un vaste espace de découverte de l'environnement, où les milieux seraient préservés et entretenus, mais aussi présentés au grand public selon un mode ludique.

Claude PILLONEL
Président du Parc nature
des îles de Miribel-Jonage.

Bon à savoir...

Le Parc nature des îles de Miribel-Jonage coorganise un colloque international sur les parcs et espaces naturels périurbains, à Lyon du 6 au 8 décembre 1999. Renseignements : Mme de la Croix tél : 04 78 80 30 67 e-mail : parc.de.miribel.jonage@wanadoo.fr

Plusieurs rivières du département de la Loire (Aix, Lignon du Forez, Ance du Nord) ont été retenues comme sites d'intérêt communautaire en raison notamment de la présence de la moule perlière et de l'écrevisse à pieds blancs. Ces espèces sont extrêmement sensibles aux variations de qualité d'eau et aux perturbations physiques. Leur présence est gage de milieux aquatiques de grande qualité et relativement bien préservés des activités humaines. Sous l'impulsion de la Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes, la Fédération de la Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a réalisé une étude complète sur ces bassins versants pour préciser le statut de ces espèces. Elle a été effectuée par un chargé de mission aidé spécialement de la brigade départementale du Conseil Supérieur de la Pêche et du technicien de la Fédération.



Natura 2000, une chance pour les rivières de la Loire

Un constat mitigé

Il s'avère que sur la totalité du linéaire potentiel prospecté sur le Lignon du Forez et l'Aix, seulement quelques pourcent hébergent une population de moules perlières et d'écrevisses à pieds blancs.

Cette situation est alarmante, ceci d'autant plus que "de mémoire d'anciens", l'écrevisse était présente "un peu partout". Les nombreuses perturbations d'origine humaine sont à mettre en cause (avec leurs effets) :

- Altération de la qualité chimique des eaux : rejets d'eaux usées, lessivage des sols agricoles chargés en azote et phosphore (entraînant une eutrophisation d'où diminution en oxygène, un colmatage des fonds) ;
- Altération de la structure du lit et des berges : recalibrages (supprimant les abris et colmatant les supports) ;
- Altération des débits : pompages pour l'eau potable ou agricole (diminuant la surface du lit en été, réduisant la capacité d'accueil et réchauffant les eaux) ;

● Présence d'espèces compétitrices : écrevisse de Californie introduite (redoutable prédateur de l'écrevisse pieds blancs, porteuse saine de la peste des écrevisses).

Paradoxalement, l'Ance du Nord possède encore une exceptionnelle population de moules perlières et à ce titre présente une très forte valeur patrimoniale, renforcée par la présence de l'ombre commun et de l'écrevisse à pieds blancs. L'enjeu de sa préservation est primordial.

Un espoir avec Natura 2000

Les problèmes étant bien identifiés, il convient de mettre en œuvre une politique ambitieuse de préservation des habitats abritant encore moule perlière et écrevisse pieds blancs. En effet, la protection des biotopes est de loin l'action de gestion du milieu la plus efficace, notamment en matière de gestion piscicole. Les actions à mettre en œuvre sont très variées : plantations de clôture pour

limiter le piétinement, conservation et gestion fine de la ripisylve, mise aux normes des installations agricoles, amélioration des réseaux et station d'épuration, gestion forestière plus fine, notamment le retrait des plantations de résineux en bordure de cours d'eau, limitation stricte des actions de drainages, arrêts des recalibrages, etc... Ces actions et leurs modalités de mise en œuvre restent à préciser par les documents d'objectifs en liaison avec les acteurs locaux.

L'action de préservation des milieux aquatiques menée depuis de nombreuses années par la Fédération de Pêche est parfaitement en concordance avec les objectifs définis par Natura 2000. La Fédération souhaite s'investir pleinement dans cette démarche, pour le plus grand bien de nos rivières.

Fernand BERAUD

*Président de la Fédération de la Loire
pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique*

La moule perlière

Une espèce d'intérêt communautaire

Cette moule d'eau douce vit dans les cours d'eau peu calcaires, sur fonds sableux ou graveleux, le plus souvent au-dessus de 500 mètres d'altitude.

La maturité des moules n'est atteinte qu'à l'âge de 20 ans et les adultes peuvent vivre plus de 100 ans. Le mode d'alimentation de

la moule, sa reproduction qui dépend de la présence de salmonidés (les larves se fixent momentanément sur le système branchial d'un poisson) et de fonds sableux de grande propreté en font une espèce très sensible à la qualité de l'eau et du milieu.

Comme son nom l'indique, la Moule perlière a la particularité de produire des perles : son exploitation abusive pour parer les reines et les princesses d'Europe a conduit à sa très forte régression au cours des siècles passés. Ne vous précipitez pas ! Ces perles n'ont plus aucune valeur commerciale et le statut de protection de cette moule en interdit toute pêche.

Aujourd'hui, l'espèce reste limitée essentiellement aux stations d'altitude peu touchées par la pollution et les effectifs observés sont presque toujours dérisoires comparativement aux données anciennes.

En Rhône-Alpes, 3 rivières hébergent ce mollusque : l'Ance (42) avec des effectifs significatifs, les affluents de l'Aix (42) où quelques individus sont en situation critique et le Lignon (07) avec une station ponctuelle. Ces rivières sont toutes proposées pour intégrer le réseau Natura 2000.

Gilbert Cochet
spécialiste français
de la moule perlière



Gilbert Cochet

Suivez le guide...

La Direction Régionale de l'Environnement et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse viennent de publier un guide technique sur la gestion des boisements de rivières, pour répondre aux deux questions : faut-il entretenir tel ou tel secteur de rivière, et si oui, à quel niveau ? Ce guide comprend deux fascicules. Le premier - « Dynamique et fonction de la ripisylve » - fait état des connaissances scientifiques sur la ripisylve, le bois mort et leurs nombreux rôles. Le second fascicule - « Définition des objectifs et conception d'un plan d'entretien » - décrit les étapes de la méthode à suivre pour établir un programme de travaux adapté aux enjeux locaux. Un guide destiné principalement aux maîtres d'ouvrage et aux techniciens de rivière.

Guide technique

« La gestion des boisements de rivières. »

46p/54p. Secrétariat technique
du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse.

Septembre 1998 - disponible auprès de : DIREN,
Délégation de bassin RMC, 19 rue de la Villette
69425 Lyon cedex 03.



SINU

Entretien des berges du Verdon

En bref...

AIN

Suite à une délibération favorable des communes de Divonne et Grilly, les marais de Bidonnes, des Broues et de Prodon pour partie ont été proposés à l'inscription au réseau Natura 2000.

ARDÈCHE

La commune de Saint-Agrève portera en 1999 la réalisation du document d'objectifs, sur les tourbières de son territoire et de la commune voisine de Devesset.

DRÔME

La commune de Lus la Croix Haute a sollicité l'Office National des Forêts pour la réalisation du document d'objectifs du site inclus dans le vallon de la Jarjatte, élaboration qui démarrera en 1999 par une réflexion sur les objectifs forestiers et agricoles.

ISÈRE

Le conservatoire départemental AVENIR, gestionnaire de la réserve naturelle de l'Etang du Grand-Lemps, est l'opérateur désigné par le Préfet de l'Isère pour définir le document d'objectifs de ce site. Il sera indispensable d'examiner l'ensemble du bassin versant qui participe au fonctionnement de la tourbière.

LOIRE

Premières réunions des comités de pilotage locaux des documents d'objectifs pour les tourbières du Pilat et le Crêt de Chaussitre (sous l'égide du parc naturel régional du Pilat), ainsi que pour la forêt de Lespinasse (sous l'égide du Conseil Général de la Loire, propriétaire, avec l'appui de l'Office National des Forêts, gestionnaire).

RHÔNE

La commune de Claveisolles abrite un site d'hivernage de chauves-souris dans d'anciennes mines. La FRAPNA Rhône a dressé un état des lieux en 1998. Cette année, sera entrepris le document d'objectifs de ce site.

SAVOIE

Le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie sera un des interlocuteurs privilégiés de la démarche document d'objectifs qui sera engagée en 1999 sur les Marais de l'Albanais et de l'avant pays savoyard.

HAUTE-SAVOIE

Les zones humides du pays de Gavot donnent naissance à l'Eau d'Evian. Proposées à Natura 2000, elles bénéficient à ce titre de crédits européens LIFE. Un "technicien de tourbières" a été récemment embauché pour mener à bien les différentes opérations prévues : conservation des zones humides, réalisation du document d'objectifs du site et valorisation de ces milieux.

Pour en savoir plus



● Le « groupe des neuf » a été constitué par divers organismes représentatifs du monde rural (organisations agricoles, forestières, chasseurs, pêcheurs...) qui participent au Comité national de suivi Natura 2000 mis en place par le ministère de l'environnement. Ces organismes ont édité en commun une lettre d'information, à la fois objective et vigilante, qui est, selon ses propres termes, une « contribution constructive à la mise en œuvre de Natura 2000 », considéré comme « l'une des composantes majeures de la politique de l'aménagement du territoire en cours d'élaboration ».

Le groupe des 9, lettre d'information sur Natura 2000, 8 p, 1998.

(pas d'adresse indiquée : on espère que les adhérents de ces organismes pourront utilement se procurer cet excellent document auprès de leurs instances locales.)



● La Commission Européenne publie trois fois par an et en français une lettre d'information « Natura 2000 », dont le numéro 8 est paru en février 1999. On y trouve entre autres un bilan récent de l'application des directives Habitats et Oiseaux selon les pays européens, un dossier (les touristes et les tortues peuvent-ils partager les plages ?) et ...une reproduction de la couverture du n°1 de Mille Lieux !

Lettre d'information Natura 2000, n° 8, février 1999 : la demander à la DG XI,

Commission Européenne, 200 rue de la Loi, B-1049 Bruxelles ou la consulter sur ce site Internet : <http://europa.eu.int/en/comm/dg11/nature/home.htm>

Messages reçus

De Lyon. Nous trouvons extrêmement dommage que le massif des Monts d'Or ne soit pas classé ou proposé comme site naturel dans Natura 2000 (...) Le massif des Monts d'Or est une zone verte cultivée et boisée, consacrée à la promenade, conservatoire d'une géologie exceptionnelle, d'une faune et d'une flore (orchidées) très caractéristique aussi, site remarquable par son altitude, entre 5 et 15 km de Lyon, d'où une vue exceptionnelle...

Madame Rochas

Présidente de l'association Sauvegarde des espaces verts des Monts d'Or

Réponse de Mille Lieux : Les critères sur lesquels ont été sélectionnés les sites Natura 2000 sont uniquement d'ordre biologique (faune et flore). Les Monts d'Or avaient été recensés dans le cadre du premier inventaire Natura 2000 réalisé en 1995, mais le Conseil National de Protection de la Nature a estimé en 1996 que ce site ne présentait pas un intérêt scientifique suffisant pour être proposé au niveau européen. Ceci n'enlève rien, bien entendu, à l'intérêt de ce massif sur le plan paysager et en tant qu'espace vert périurbain.

De Bruxelles. Je vous remercie pour l'envoi du superbe numéro un de Mille Lieux, auquel je souhaite longue vie. Son contenu m'apparaît très complet : témoignages de terrain, « naturabaromètre » régional, ouverture européenne avec le cas espagnol, lien avec les projets Life-Nature...tout y est !

Bertrand Delpuech Commission européenne (DG XI)



● L'association WWF (Fonds Mondial pour la Nature - France) a édité une petite brochure sous le titre « Passeport pour la directive Habitats », qu'elle adressera aux 13.000 maires concernés, pour encourager la prise de conscience du potentiel de valorisation des zones à forte valeur écologique. Ce document présente notamment, selon les types de milieux (landes, pelouses sèches, hêtraies, etc.), les enjeux et les orientations de gestion envisageables.

Passeport pour la directive Habitats, 16 p, 1998, disponible auprès de WWF-France, 151 boulevard de la Reine, 78000 Versailles

N@tur@ 2000 en Bref

Avis aux amateurs !! Un petit surf sur internet peut se révéler assez instructif. A partir de «NATURA 2000», un moteur de recherche tel qu'AltaVista (<http://www.altaVista.com>) donne accès à pas loin de 3000 documents, dont 160 vieux de moins d'un mois. Beaucoup sont en finlandais, ce qui crée comme un froid (apparemment les services administratifs y utilisent le web pour leurs contacts internes...) On trouve néanmoins des tas de choses exploitables ; quelques exemples :

http://www.senat.fr/rap/r96309/r96309_mono.html : la voix du Sénat !

<http://www.mnhn.fr/ctn/indexfr.html> :

le Centre Thématique Européen, qui contribuera à la sélection des sites.

<http://europa.eu.int/en/comm/dg11/nature/natura.htm> DG XI : la Commission Européenne.

De nombreux sites anglais, italiens, espagnols... et français font état de l'actualité locale du réseau Natura 2000.

D'autres, plus spécifiquement consacrés à la nature, méritent le détour ; exemples :

<http://www.rsbp-images.com/menu.html> :

l'Association Royale Anglaise Ornithologie, qui propose de magnifiques photos de l'avifaune européenne (il faut cependant connaître le nom anglais de l'espèce recherchée).

<http://www.rsbp-images.com/menu.html> :

Eurobirdnet, tout, tout, tout, sur l'ornithologie.

<http://www.helsinki.fi/kmus/botmenu.html> :

une plaque tournante vers des centaines de sites consacrés à la botanique, de l'hybridation des fuchsias en Nouvelle-Zélande aux planches originales de l'herbier de Linné.

<http://www.funet.fi/pub/sci/bio/life/intro.html> :

idem pour les insectes...

Bonne chasse à tous !

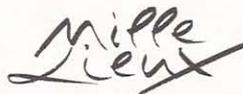


L'ÉTAT
RHÔNE-ALPES

PRÉFECTURE DE RÉGION RHÔNE-ALPES



DIRECTION RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT
RHÔNE-ALPES



Bulletin du réseau Natura 2000 en Rhône-Alpes
BP 2005 69603 Villeurbanne cedex

Editeur : Préfecture de la Région Rhône-Alpes Direction Régionale de l'Environnement
Directeur de la publication : Alain Pialat

Comité de rédaction du n° 2 : Alain Lagier, Fabrice Coq, Véronique Genevey, Jean-Baptiste Le Hy, Jean-François Perrin (DIREN), Marc Chatelain (DDAF de l'Ain), Pascal Faverot (CREN).

Graphisme / réalisation : Cap Communication Corinne Godoy, Richard Atlan
N°ISSN 1293-1977.